



Paieement congés payés nourrice

Par **pulumvaness**, le **01/04/2011** à **11:42**

Bonjour,rrnnpetit hic mais grosse différence financière ..rne je paie chaque mois à ma nourrice les 10% de congés payés auxquels elle a droitnarrivée à l'été lorsqu elle prend ces 3 semaines consécutives je lui rémunère comme d habitude (elle est mensualisée) ses heures et ses 10 % en +.rnMon conjoint me dit que cela veut dire que je la paie 2 fois + 1 pour ses congés ...rnet on se demande si c'est normal ?rnest ce que je ne devrai pas ne pas verser de salaire lors de ces congés ?rnest ce que je devrai ne pas lui verser ses 10 % mensuellement ? rnest ce ce que je fais est correct ?rnrnmerci nparce que c'est vrai que si je me suis trompée ça veut dire que je lui verse depuis 2 ans 350 euros/ ans pour rien !!!!

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **11:56**

Dans la mesure où vous lui réglez ses congés payés tous les mois, vous n'avez pas à la payer lorsqu'elle prend des vacances.rnrnOu alors, vous ne lui versez plus ces 10% et vous la payez normalement pendant ses vacances.

Par **pulumvaness**, le **01/04/2011** à **12:56**

donc je lui paie bien un treizième mois sans le savoir ! super :o(rnet je suppose que je n ai aucun recours ?rntant pis pour moirnen tout cas merci Marion

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **13:31**

Essayez de voir la ou le responsable des Assistantes Maternelles et vous lui en parlez.